

Cette lettre est référée au Collège des Pharmaciens.

Lu le rapport d'une commission composée de médecins du district de Saint-François, suggérant des modifications ou amendements à l'acte médical.

Ce rapport est déposé sur la table.

La séance est ajournée à 12.45 jusqu'à 2 p. m.

La séance est reprise à 2 P. M.

Lu le rapport des bacheliers suivants admis à l'étude :

Louis David Warren, B. S.; Jules Alphonse Dion, B. A.; Louis Alphonse, J. S.; Flavien Coulombe, B. A.; Théophile J. S. Ernest Lavoie, B. S.; Joseph Louis Leclerc, B. A.; Wilfrid F. Bégin, B. S.; Joseph Allard, B. S.; Joseph Pierre Sérénus Lemieux, B. S.; Joseph Esdras Beaudet, B. L.; Argus McDonald Ford, B. A.; George H. Kent, B. L.; Auguste Bourque, B. A.; Martin Powers, B. A.; Charles Amiot, B. L.

Lu le rapport du comité d'examen à la pratique de M. A. J. O'Connor qui lui est favorable, et il reçoit la licence. M. Gunn ne s'est pas présenté.

L'avis de motion donné à la dernière assemblée par le docteur Chevretils au sujet des porteurs de brevets et de licences des provinces d'Ontario, Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse est retiré.

Proposé par le docteur Rinfret, secondé par le docteur Beausoleil,

Que le Bureau n'accepte aucun brevet ou matriculation de porteurs de diplômes des provinces du Dominion autres que les provinces de Québec et Manitoba dont la date soit postérieure à 1892, et dont le diplôme soit de la province de Québec. Adopté.

La motion du docteur Cholette à la dernière assemblée au sujet de M. Hormisdas Doyon est retirée.

Lu le rapport de M. Avila Dion, agent du Bureau Médical, section de Montréal, demandant au bureau de nommer un comité de législation concernant l'exercice illégal de la médecine, et offrant de faire part de ses observations. Il présente aussi une traduction des meilleures clauses de l'acte d'Ontario sur ce sujet de vitale importance.

Proposé par les docteurs Beausoleil et Morrissette, secondé par les docteurs Duchesneau et Rinfret, et